

PROJET FILETS SOCIAUX: PROJET FILETS SOCIAUX- UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/ASMI/MINEPAT/CTS/PFS/UG P/2020 DU 20 JANVIER 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ETUDE SUR LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE VICTIME DE GROSSESSE PRECOCE EN MILIEU SCOLAIRE

1. Contexte

Le Gouvernement du Cameroun a pris en 2019 l'initiative d'adhérer à la deuxième phase du projet « Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend » (SWEDD2) qui s'étend aux régions confrontées aux mêmes défis démographiques que ceux du Sahel et regroupe actuellement neuf pays. Dans le cadre de la coopération Cameroun Banque Mondiale, le Gouvernement a obtenu des fonds de préparation (Project Preparation Advance) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la préparation du Projet SWEDD.

Le Projet SWEDD entend couvrir trois Régions au Cameroun, à

savoir l'Extrême-nord, le Nord et l'Adamaoua où l'on trouve le plus de cibles vulnérables aux mariages et grossesses précoces, à la déscolarisation ainsi que leurs communautés. Il se veut un outil d'accélération de la transition démographique à travers une approche intégrée d'interventions qui vise l'accroissement de l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de qualité en matière de santé de reproduction, de santé de l'enfant et de santé maternelle dans trois régions du pays.

Dans le système éducatif camerounais, la question des grossesses d'élèves est traitée par la Circulaire N° 10/a/562/MINEDUC du 19 janvier 1980. Celle-ci prévoit la suspension immédiate de l'élève dès qu'elle est reconnue enceinte et indique qu'elle peut reprendre les cours après l'accouchement, dans la limite des conditions d'âges, de travail et de discipline. Il se trouve cependant que la plupart du temps, les victimes ainsi sanctionnées ne reprennent plus le chemin de l'école. C'est ce qui ressort des premiers résultats d'une enquête en cours aux Enseignements secondaires.

Le Cameroun comme la plupart des pays d'Afrique, s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable de l'ONU en termes d'éducation et d'égalité de genre. L'Objectif de développement durable 4 assure à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité.

L'inclusion dans l'éducation consiste à s'assurer que chaque élève se sente valorisé et respecté, et puisse jouir d'un sentiment clair d'appartenance. Par conséquent, les objectifs de politiques d'éducation inclusive, par ailleurs bien pris en compte dans la stratégie du Cameroun pour le secteur de l'Education et de la formation comme principe clé, doivent comprendre différents groupes de population, y compris les jeunes filles enceintes. Dans ce sens, la grossesse précoce et non désirée doit être bien comprise comme un handicap qui met en péril le niveau d'instruction des filles. Il importe dans

ce cas, que le système éducatif camerounais s'y intéresse pour s'assurer que le droit à l'éducation de cette catégorie d'élèves soit respecté, qu'il n'y a pas de barrières constituées à la poursuite de leur scolarisation au moins jusqu'à la fin du secondaire, afin d'accroître leur pouvoir décisionnel et de contribuer à leur autonomisation.

Le Gouvernement du Cameroun compte utiliser une partie des fonds de préparation du Projet SWEDD pour réaliser une étude qui permette aux différents acteurs du système de saisir tous les contours de la problématique de la poursuite de la scolarisation de l'élève tombée enceinte afin d'y apporter une réponse appropriée.

2. Objet

L'Objectif général de l'étude vise principalement à déterminer les activités à mener en vue d'offrir un cadre approprié pour favoriser la poursuite de la scolarisation de la jeune fille victime de grossesse précoce pendant sa scolarisation.

De manière spécifique, l'étude a pour objectif :

(I) Pour la collecte des données qualitatives et quantitatives, de :

- déterminer le niveau d'application de la circulaire de 1980 relative aux grossesses en milieu scolaire sur la base du nombre de décision d'expulsion dressées à l'encontre des jeunes filles tombées enceintes au cours de leur scolarité sur les trois dernières années ;
- déterminer le taux d'abandon chez les filles tombées enceintes au cours de leur scolarisation sur les trois dernières années ;
- déterminer les causes du phénomène d'abandon.

(II) Pour l'analyse de la circulaire, de :

- faire une analyse de la circulaire de 1980 relative aux grossesses en milieu scolaire avec la législation nationale et internationale souscrite par le Cameroun

dans le domaine du droit des enfants à l'éducation et la vision du gouvernement en matière de scolarisation de la jeune fille, notamment des programmes qui accompagnent les jeunes filles enceintes ou mères au niveau du MINPROFF, du MINAS ou d'autres institutions pour comprendre quelles sont les opportunités qui sont offertes à ces filles ;

- procéder à une revue succincte de bonnes pratiques implémentées dans le monde et en particulier dans des pays culturellement semblables aux régions visées, sur la question de la protection de la scolarisation de la fille tombée enceinte à l'école ;
- proposer des modifications de de la circulaire ;
- proposer une note de plaidoyer/exposé de motifs en vue du réaménagement de la circulaire
- proposer des solutions appropriées à la protection de la scolarisation de la jeune fille enceinte.

3. Financement

Crédit préparation (PPA) IDA-V3330

4. Remise des offres

Les dossiers de manifestation d'intérêt comprenant (i) une lettre de motivation, (ii) un curriculum vitae détaillé avec mention de trois références professionnelles et de la liste des références des prestations similaires, (iii) des copies certifiées des diplômes et photocopies des attestations pour les déclarations figurant dans le CV doivent être déposés en 4 exemplaires (1 original et 03 copies) à l'adresse ci-dessus citée, au plus tard le vendredi 5 février 2021 à 12 heures précises, heure locale avec la mention :

« AVIS A SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°001 /ASMI/ MINEPAT/CTS/PFS/UGP/2021 DU 20 JANVIER 2021 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ETUDE SUR LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE VICTIME DE GROSSESSE PRECOCE EN MILIEU SCOLAIRE »

5. Critères d'évaluation

Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, édition de juillet 2016 révisée en novembre 2017 et août 2018 ».

6. Renseignements complémentaires

La durée de la mission du consultant est estimée à 80 jours ouvrables maximum. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission. Les consultants intéressés peuvent retirer les Termes de Références tous les jours ouvrables à compter de la date de publication du présent avis entre 8h et 16 heures à l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux, sis au quartier Bastos, derrière l'usine Bastos, BP : 5838 Yaoundé (Cameroun) ; Tel : (237) 222 219 225 / 222 219 226; Email : projet.filets sociaux@gmail.com.

YAOUNDE le 20 Janvier 2021
Le COORDONNATEUR
NJOH MICHELIN